

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

LN/LN

BRUXELLES I, LE 6 juillet 1966  
9, RUE DU MUSÉE

NOTE A MADEMOISELLE BRUNIN

Veuillez me donnet - si vous le trouvez - un dossier " Legs Frédéric Gisler"  
Ce legs a été fait le 6 février 1884.

Merci

L. Numa

n° 2392.

Le dossier figure au registre sous le rubrique  
" Commission directrice des Beaux-Arts " et à la date  
du 15 janvier 1884 - date de la restitution du  
patrimoine de M<sup>r</sup> Frédéric Gisler.

Dossier orange } 2951  
                          } 2954.

Retour 7 feuillets et  
H

MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR  
ET DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 9 Décembre 1893.

ADMINISTRATION  
DES  
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N<sup>o</sup> 24879

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE :

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre de M. Jan Stobbaerts, relative au peintre Braagen, de l'école hollandaise, dont une œuvre figure dans les galeries du Musée ancien, sous le titre: La danse à la Guirlande.

Les renseignements de M. Stobbaerts pourront sans doute être utiles lors de la rédaction d'une nouvelle édition du catalogue du Musée.

Agitez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

J. Huvelin

À la Commission directrice des Beaux-Arts de peinture et de sculpture de l'Etat.

*Entrée au Musée  
par le cabinet de M. J. Huvelin*

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 2392

Brux. 7<sup>e</sup> avril 1884

M<sup>r</sup> le Ministre des  
Aff. Intérieures

Comme suite à votre  
lettre du 12 février d<sup>r</sup>, ch<sup>o</sup>  
des Beaux-Arts N<sup>o</sup> 20500,  
nous avons l'honneur de  
vous adresser une expédition  
de l'acte de délivrance  
dép<sup>o</sup> par M<sup>r</sup> le Notaire  
Cantoni de G<sup>r</sup>s fait  
aux études royales des  
Peintures par feu M<sup>r</sup>  
Félicie Gistel en son  
nom Président de la Cour  
des Comptes.

Agr.

Le Com. Dir.  
Le Secrétaire  
H. H.

F. J. Cantoni,  
Notaire.

Bruxelles, le 29 Mars 1882.  
Rue du Midi, 73.

MUSEUMS ROYALS  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 2392

Cher Monsieur,

Je vous adresse, sous ce couvert,  
pour les archives de l'Etat Belge,  
l'expédition de l'acte de délivrance  
de legs par les héritiers de feu  
M<sup>r</sup> Frédéric Pistor, en faveur  
du Musée Royal de peinture à  
Bruxelles.

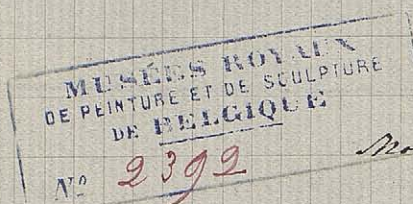
Preuvez moi bien cordialement salutations.

Verbaan

Monsieur Honoré, Secrétaire de la Commission,  
Direction des Musées Royaux de peinture et  
de sculpture  
Bruxelles

F. J. Cantoni,  
Notaire.

Bruxelles, le 8 Mars 1882  
Rue du Midi, 73.



Mon cher Monsieur

J'ai fixé à Mardi, 11 C<sup>i</sup>, à  
3 1/2 heures, en mon étude, la signa-  
-ture des actes de délivrance des D<sup>ix</sup>ies  
à la fois par M. de Lathion.

Comme vous l'obligation de passer  
un instant, chez moi, le dit jour,  
pour donner la décharge aux  
bénéficiaires

Y. de Lathion  
Lathion

Monsieur Lathion, Directeur du Musée  
Royal

MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION  
des  
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N<sup>o</sup> 20500

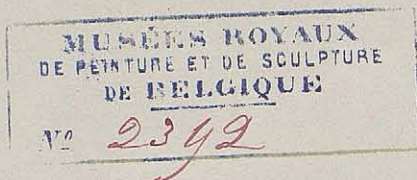
N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de l'Administration.

2 ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 12 Février 1884.

Monsieur le Secrétaire,



J'ai l'honneur de vous transmettre  
ci-jointe une expédition de mon Arrêté de  
ce jour qui vous délègue pour prendre  
possession au nom de l'Etat, des tableaux  
légues par feu. M. Fred. Lisler, et qu'un  
arrêté royal, dont vous trouverez également  
ci-annexée une copie, m'a autorisé à  
accepter pour le Musée ancien.

Agitez, Monsieur le Secrétaire,  
l'assurance de ma considération distinguée

Pour le Ministre:  
Le Directeur général,

Guillemain

A Monsieur Stienon,  
Secrétaire de la Commission directrice des Musées  
de peinture et de sculpture.

de  
PEINTURE ET DE SCULPTURE  
de  
BELGIQUE.

N<sup>o</sup>

Annexe

Le Ministre de l'Intérieur,

Arrête :

Article unique. — M. Stienon, Secrétaire  
de la Commission directrice des Musées  
royaux de peinture & de sculpture, est  
délégué, pour accepter, au nom des  
l'Etat, les tableaux légués par feu  
Frédéric Gisler par testament mystique  
en date du 30 janvier 1883.

Bruxelles, le 12 février 1883.

(Signé) G. Rolin-Jacquemyns.

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire-général du Ministère de l'Intérieur,

(Signé) Bellefroid.

Extrait du Testament mystique  
de Monsieur Frédéric Gisler, domicilié à Bruxelles,  
le 11 décembre 1883.

MUSEES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 2392

L'an mil huit cent quatre-vingt-trois,  
le quinze Décembre

Art. 4. - Je donne et lègue au Musée Royal de Peinture  
de Bruxelles, représenté par l'Etat Belge, mes  
tableaux anciens des Ecoles belge & hollandaise,  
qui garnissent mon domicile & mon cabinet  
à la Cour des Comptes, ces tableaux constituant  
ma propriété particulière. -

Cependant l'Etat Belge ne pourra prendre  
possession de ce legs, qu'après la mort de mon  
frère Jules, qui jusqu'à là, aura la jouissance  
pleine et entière de ces tableaux, sans autres  
responsabilités que celle de l'usufruit, et sans  
devoir fournir caution.

Afin de garantir la délivrance de ce legs,  
la Commission directrice du dit Musée est priée  
de déléguer quelques uns de ses membres, au plus  
tôt l'acceptation du legs par le Gouvernement, pour  
faire inventaire des tableaux anciens qui seront  
jugés dignes de figurer au Musée Royal de  
peinture de Bruxelles.

Cet inventaire qui sera dressé en double,  
sera signé par les Membres délégués, ainsi que  
par mon exécuteur testamentaire, à qui un  
double sera remis.

Quant aux tableaux qui n'auront pas été  
jugés dignes de figurer au dit Musée, ils seront  
exclus du legs, par le seul fait de leur non  
inscription dans l'inventaire.

Bruxelles, le 30 janvier 1883.

(Signé) Frédéric Gisler.



Inventaire des tableaux choisis par la Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture, parmi les œuvres léguées aux dits Musées par feu Monsieur Frédéric Gisler, en son vivant Président de la Cour des Comptes.

Le présent inventaire a été dressé en vertu de l'article 4 du testament mystique de M<sup>r</sup> Frédéric Gisler, en date du 30 Janvier 1883.

Étaient présents: M. M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Fraikin, le B<sup>on</sup> Goethals, Robie; Rousseau, Schubert & Klingener, Membres; F. Stiénon, Secrétaire.

N <sup>o</sup> de l'œuvre N <sup>o</sup> de l'inventaire	Nom de l'auteur	Sujet des tableaux	N <sup>o</sup> d'inv. général	Nature de l'œuvre	Dimensions	
					Haut <sup>r</sup>	Larg <sup>r</sup>
128	Baudewyns & P. Bouk.	Paysage avec figures	Inv. général N <sup>o</sup> 2936	toile	0.58	0.83
129	Les mêmes	Paysage avec figures	2937	"	0.58	0.83
93	Bol (F) attribué à	Portrait d'homme	2938	bois	0.70	0.56
80	Bray (Jany De)	Portrait d'homme	2939	"	0.70	0.59
82	Breydel (Cher)	Bataille	2940	"	0.21½	0.30½
83	Le même	Bataille	2941	"	0.21½	0.30½
84	Helst (Van der)	Portrait de femme	2942	toile	1.32	1.07
81	Keulen (Jan van)	Portrait de femme	2943	"	0.79	0.63
132	Kustichuys	Portrait d'homme	2944	bois	1.11	0.84
133	Le même	Portrait de femme	2945	"	1.11	0.84
78	Maes Nicolas	Portrait d'homme	2946	toile	1.32	1.01
79	Le même	Portrait de femme	2947	"	1.32	1.01
131	Le même	Portrait de femme	2948	"	0.89	0.69
4	Millet (F) attribué à	Paysage montagnard	2949	"	1.16	0.87
5	Le même	Paysage montagnard	2950	"	1.16	0.87
99	Molenaer	Intérieur; tabagie	2951	bois	0.40	0.52
94	Moreels P.	Portrait de femme	2952	"	0.58	0.48
104	Moucheron (Attribué)	Paysage avec figures	2953	"	0.58	0.81
100	Metscher & Raagen	Dame à laquelle un jeune nègre présente un panier de fleurs	2954	toile	0.53	0.42½
101	Schalcken (attribué)	Plante, reptiles & insectes	2955	"	0.45½	0.35½
106	Staveren (Van)	Tête de vieillard	2956	bois	0.70	0.53
85	Inconnue	Petit portrait de Joachim Frédéric Marie Brandebourg 1582	2957	Cuir, form. ovale	0.13½	0.10½
86	id.	Petit portrait d'un électeur de Saxe - 1582	2958	id.	0.13½	0.10½

MUSÉES ROYAUX  
 DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
 DE BRUXELLES  
 N<sup>o</sup> 2392

XX

Ces deux derniers tableaux destinés à la galerie historique  
 Bruxelles, le 24 Janvier 1884.

Le Secrétaire,  
 F. Stiénon

Le Vice-Président faisant fonctions de Président,  
 E. Fétis

Les Membres,  
 J. Robie  
 J. Rousseau  
 J. Schubert  
 J. Fraikin  
 J. Klingener

MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

6 février 1884

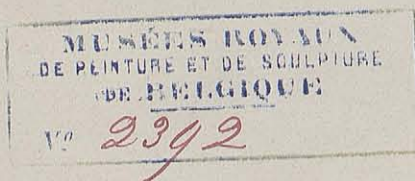
ADMINISTRATION  
des  
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N<sup>o</sup> 20500

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.



Messieurs,

J'ai l'honneur de vous accusé réception  
de l'inventaire des vingt trois tableaux que la  
Commission Directrice a choisis pour le musée  
royal de peinture parmi les tableaux anciens  
légues à l'Etat par feu M<sup>r</sup> Frédéric Gistel,  
en son vivant Président de la Cour des  
Comptes.

Je charge conformément à votre proposition,  
le secrétaire de votre Commission du soin  
d'accepter au nom de l'Etat Belge, la  
donation faite au musée royal de peinture.

Agreés, Messieurs, l'assurance de ma  
considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Wolin-Jacquemyn

A la Commission des Musées  
Royaux de peinture et de  
sculpture de l'Etat.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
No 2992

Le catalogue des tableaux  
choisis par la Commission  
Directrice des Musées royaux de  
Peinture & de Sculpture  
parmi les œuvres légères aux  
dits Musées par feu M. Olivier  
Frédéric Gide, en son vivant  
Trésorier de la Cour des  
Comptes.

Le présent inventaire a été  
dressé en vertu de l'article 4  
du testament mystique de M.  
Frédéric Gide en date du  
30 Janvier 1853.

Etait présents M. M. :

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 2392

Brux. 29 Janvier 1884

M<sup>o</sup> le Ministre Des  
Intérieur

Suivant les instruc-  
-tions contenues dans  
votre lettre du 17 decem-  
-bre, et les <sup>nos</sup> des R. N.  
N<sup>os</sup> 20500, la Commission  
dix-huit a procédé au  
choix de tableaux anciens  
figurés au cabinet royal de  
Peinture par feu M. Fed-  
-deric Gisler, en son vice  
Président de la Cour des  
Comptes.

Parmi les trente-neuf  
œuvres qui lui ont été  
soumises, la Commission  
dix-huit en a désigné  
vingt-une pour être  
dignes de figurer dans

des Collections de l'Etat  
et deux destinées à la  
Galerie historique.

Nous avons l'honneur  
M<sup>re</sup> le Ministre de vous  
renvoyer un double de  
l'original de ces  
vingt-trois tableaux.

Après l'envoi  
à M<sup>re</sup> le nouveau Comte  
de d'Espey l'acte de  
délivrance des legs et  
acte à remplir la for-  
-malité de l'acceptation  
par le Gouvernement  
des vingt-trois tableaux  
dont il s'agit. Nous  
prierons S<sup>re</sup> Excellence  
à propos, M<sup>re</sup> le Ministre  
de charger le Secrétaire  
de votre Commission du  
soin d'accepter, au nom  
de l'Etat Belge, la donation

Le Roi sur l'ordre royal  
de Prusse

Après.

Le Roi d'Autriche

Le Secrétaire  
P. H.

S. S.

Liste Des tableaux choisis par la Commission Directrice parmi les œuvres léguées au Musée royal de Peinture, à Bruxelles, par feu M<sup>r</sup> Frédéric Gisles Etaiant présents: M<sup>ll</sup> Ed. Fehis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Traikin; le Baron Gauthals; Robie; Rousseau; Schubert et Slingsmyer, Membres  
 V. Simon Secrétaire,

No. de l'ouv. de la collection	Nom de l'auteur	Sujet	Dimension	
			haut.	largeur.
128	Baudetwyns & P. Bout.	Paysage avec figures	toile	0.58 0.83
129	Les mêmes	Paysage avec figures	"	0.58 0.83
93	Bol Ferd. (attribué à)	Portrait d'homme	bois	0.70 0.56
80	Bray (Jacq. De)	Portrait d'homme	bois	0.70 0.59
82	Breydel Chev.	L'opéra de Batouilles	bois	0.21 1/2 0.30 1/2
83	Le même	L'opéra de Batouilles	bois	0.21 1/2 0.30 1/2
91	Helst (Vander)	Portrait de femme	toile	1.32 1.07
81	Keulen (Janson Van)	Portrait de femme	"	0.79 0.63
192	Lustichuys	Portrait d'homme	bois	1.11 0.84
133	Le même	Portrait de femme	"	1.11 0.84
78	Maes Nicola	Portrait d'homme	toile	1.32 1.01
74	Le même	Portrait de femme	"	1.32 1.01
131	Le même	Portrait de femme	"	0.89 0.69
4	Millet F. attribué à	Paysage montagneux	"	1.16 0.87
5	Le même	Paysage montagneux	"	1.16 0.87
99	Molenoer	Intérieur: Cabaret	bois	0.40 0.52
94	Morceels P.	Portrait de femme	bois	0.58 0.48
104	Moucheron (Ath.)	Paysage avec figures	bois	0.58 0.81
98	Netscher & Haagen	Dame à laquelle on présente un panier de fleurs	toile	0.53 0.42 1/2
101	Schalcken (attrib.)	Plants, reptiles & insectes	toile	0.45 1/2 0.35 1/2
106	Staveren (Van)	Cité de Villiers	bois	0.70 0.53
85	Inconnu	Petit portrait de Joachim Frédéric Marc	Cuir	0.13 1/2 0.10 1/2
86	id.	id. d'un Electeur de Saxe 1582.	ivoire	0.13 1/2 0.10 1/2

MUSEES ROYAL DE PEINTURE ET DE SCULPTURE DE BELGIQUE  
 No 2342

Musees

sur une dernière table placée au 1<sup>er</sup> étage de la galerie royale  
 Bruxelles, le 24 Janvier 1884.

Le Président  
 F. de Prud'homme

Les Membres

Le Secrétaire

Pour copie conforme

- x104 Papyrus (Munich)   
 x107 Nat. Herts (Schulze)   
 x6 x8 2 Papyrus F. Miller   
 x86 x86 2 Cortes, history.   
 x99 Interm. Melancon.   
 x128 x129 2 Cort. - Sandm.   
 x78 x79 Cortes de May.   
 x80 Cortes J. D. Bray.   
 x81 Cortes Jansen Non Carlin.   
 x93 Cortes (Boul ?)   
 x131 Cortes de Juan. (May)   
 x132 } Cortes 2<sup>e</sup> Juan   
 x133 } Cortes 2<sup>e</sup> Juan.

+98 <sup>et. Haagen</sup> Nitsch (Contr. de fume)

x106 Villet Van Stavoren.

+82 +83 2 tentails de Breydel.

+91 Van der Kleyn, Contr. de fume

x94 Contr. de fume. (Van Noorden)

23 tabl admin

16 "

39



Tabl. non ad mis

- 102 Interieur d'École par Verelst 800
- 5009 2 Ports d'homme tenant des gants  
attrib. à Mierovets
- 100 Paysage de feu. par P. Vom As 250
- 103 Paysage mythologique, Ecole fr — 700
- 104 Port d'homme avec colonne 17<sup>e</sup> S. 500
- 107 Pays. avec feu & mesure, attrib. à Wynants
- 5088 Paysage avec pêcheurs. attrib. à Van Goyen
- 107 Int. La divine de bonne aventure par 250
- 90 Paysage avec feu par A. Born
- 1089 " " "
- 130 Paysage dans la main en de Waterloo 300
- 103 Port d'un religieux 17<sup>e</sup> S. - in costume 150
- 104 Tabl. avec Vase de fleurs de marbre
- 105 2 " " " " " "
- 103 Port. de femme - Epouse Louis XIV -
- 106 Nat. morte peche & raisins par Michiel.

MUSEES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 2392

Breux, 22 Janvier 1884

à M<sup>rs</sup> Armand Brisfant,  
Avocat

42. Chaussée de Charleroi

La Commission Directrice a l'honneur de recevoir votre lettre de l'arrêté royal qui autorise le Gouvernement à accepter pour le clergé royal des peintures à Bruxelles. Le legs qui lui a été fait par feu M<sup>r</sup> Frédéric Gistel, en son vivant Président de la Cour des Comptes.

J'ai eu l'honneur de vous informer M<sup>r</sup>, que la Commission se réunira en conséquence Samedi prochain, 24 de ce mois, à 2 heures, rue Belliard, N<sup>o</sup> 39, afin de procéder conformément au vœu de la volonté du testateur, au choix des tableaux destinés à figurer dans le clergé de l'Etat.

Je compte, M<sup>r</sup>, sur votre obligeance pour me prévenir

en temps utile, si la date et  
l'heure indiquées ci-dessus  
pouvait présumer quelque  
empêchement de la part de  
l'acte ou des testamentaires.

Neully, ce 10<sup>me</sup> jour  
de Mars de l'année  
1800.

Le Secrétaire  
D. H.

MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION  
des  
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N<sup>o</sup> 20500

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de l'Administration.

1 ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 17 Janvier 1884

Messieurs,



J'ai l'honneur de vous transmettre  
une copie de l'arrêté royal en date du 14  
courant, par lequel le gouvernement est  
autorisé à accepter le legs qui lui a  
été fait par feu Frédéric Gisler, en son  
vivant président de la Cour des Comptes.

Je vous prie, Messieurs, de vou-  
loir bien faire, en ce qui <sup>vous</sup> concerne, le  
nécessaire pour que cet arrêté reçoive  
son exécution le plus tôt possible.

Je crois devoir appeler votre attention  
sur la volonté du testateur, que les tableaux  
laissés à l'État doivent être signés de figurer  
au Musée de peinture. - Les œuvres que vous  
considèreriez comme trop médiocres pour être  
admis au Musée, retourneront aux héri-  
tiers de feu Gisler.

Agreez, Messieurs, l'assurance de  
ma considération distinguée.

Pour le Ministre:  
Le Directeur général,  
D. Ullrich

M<sup>me</sup> Gisler  
34, rue Belgrand -  
A la Commission  
directrice des musées de peinture  
et de sculpture de l'État.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 2392

Brux. 15 Janvier 1884

M<sup>r</sup>. Armand Beiffert  
Avocat

42. Ch. de Charleroi  
St-Gilles

Nous avons l'honneur  
de vous remercier, après  
avoir pris connaissance  
de la clause qui intéresse  
les collections royales des  
Peintures & de Sculptures  
à l'expiration de testament  
de M<sup>r</sup>. Frédéric Gistel  
que vous avez bien voulu  
nous confier.

Nous vous prions  
M<sup>r</sup>, de recevoir nos  
sincères remerciements  
pour votre obligeante  
communication & agréer  
l'ass. de resp. content. des.  
M<sup>r</sup> la Cadi.

Le Secrétaire  
H. S.

Ministère  
de  
l'Intérieur.

Administration  
des  
Beaux-Arts, etc.

N<sup>o</sup> 20500



Léopold II,  
Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu la lettre en date du 22 Décembre 1883, par laquelle M. le notaire Cantoni fait connaître au Département de l'Intérieur que feu Frédéric Sisler, président de la Cour des Comptes, décédé à Bruxelles, le 11 Décembre 1883, par testament mystique en date du 30 Janvier de la même année, a fait, entre autres, les dispositions suivantes :

Art 4 -  
" Je donne et lègue au musée royal  
" de peinture de Bruxelles, représenté  
" par l'Etat belge, mes tableaux anciens  
" des écoles belge et hollandaise, qui gar-  
" nissent mon domicile et mon cabinet  
" à la Cour des Comptes, ces tableaux cons-  
" tituant ma propriété particulière.  
" Toutefois, l'Etat belge ne pourra  
" prendre possession de ce legs qu'après  
" la mort de mon frère Jules, qui, jusque  
" là, aura la jouissance pleine et entière  
" de ses tableaux, sans autre responsabilité que  
" celle de l'usufruitier et sans devoir fournir  
" caution.

" Afin de garantir la délivrance de  
" ce legs, la Commission directrice du dit musée  
" est

est priée de déléguer quelques-uns de ses membres, aussitôt l'acceptation du legs par le Gouvernement, pour faire inventaire des tableaux anciens, qui seront jugés dignes de figurer au musée royal de peinture de Bruxelles.

Cet inventaire sera dressé en double et sera signé par les membres délégués, ainsi que par mon exécuteur testamentaire, à qui un double sera remis.

Quant aux tableaux qui n'auront pas été jugés dignes de figurer au dit musée, ils seront exclus du legs, par le seul fait de leur non-inscription dans l'inventaire.

Vu les articles 910 et 937 du Code civil;  
Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,  
Nous avons arrêté et arrêtons:

Article 1<sup>er</sup>. — Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à accepter, au nom de l'État, le legs fait par feu Frédéric Sisler.

Article 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté,

Donné à Bruxelles, le 14 Janvier 1884.

(Signé) Léopold

Par le Roi,  
Le Ministre de l'Intérieur,  
(Signé) G. Rolin-Jaquemyns.



Pour expédition conforme:

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur,

Willems